

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

# **RETURN BIDS TO:**

## RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, portail Sud-Est 800, rue de La Gauchetière Ouest

7 ième étage Montréal Québec H5A 1L6

# INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, portail Sud-Est 800, rue de La Gauchetière Ouest 7 ième étage Montréal Québec H5A 1L6

Title - Sujet	_				
Rénov. majeure-Réseaux hydra					
Solicitation No N° de l'invitati	ion	Date			
EF944-161961/A		2016-01-07			
Client Reference No N° de réf	férence du client	GETS F	GETS Ref. No N° de réf. de SEAG		
R.078727.001		PW-\$N	ЛΤО	C-255-13673	
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FM	S No./N°	, Al	ИΕ	
MTC-5-38283 (255)					
<b>Solicitation Closes -</b>	L'invitation pro	end fi	in	Time Zone	
_	р			Fuseau horaire	
at - à 02:00 PM				Heure Normale du l'Est	
on - le 2016-02-03				HNE	
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à:		Вι	ıyer ld - ld de l'acheteur	
Desforges, Julie			mt	tc255	
Telephone No N° de téléphor	ne	FAX N	lo	N° de FAX	
(514) 496-3413 ( )		(514)	(514) 496-3822		
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:	•			
Destination - des biens, service	es et construction:				
MINISTERE DES TRAVAUX	PUBLICS ET SERVIC	CES GO	UV	ERNEMENTAUX	
CANADA					
PL.BONAVENTURE,PORTAI	,				
800 RUE DE LA GAUCHETIE	ERE O.				
MONTREAL					
Québec H5A1L6					
Canada					
I					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Offered - Livraison proposée
r/de l'entrepreneur
ign on behalf of Vendor/Firm
signer au nom du fournisseur/
actères d'imprimerie)
Date



Dof No. Nº do réf du client ... Eile No. Nº du

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc255

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.078727.001

File No. - N° du dossier MTC-5-38283

Amd. No. - N° de la modif.

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### **INVITATION À SOUMISSIONNER**

#### **AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES**

**DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRE**: Les entreprises souhaitant présenter des soumissions pour ce projet devraient obtenir les documents relatifs aux appels d'offres en passant par le fournisseur de service https://www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca/

#### CE BESOIN COMPORTE DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'instruction particulière IP10 "Exigences relatives à la sécurité" et la Condition Supplémentaire CS01 "Exigences relatives à la sécurité, lieu de sauvegarde des documents".

#### LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

TPSGC limite la responsabilité de première partie de l'entrepreneur pour les travaux effectués dans les édifices bas, les édifices en hauteur ou les édifices patrimoniaux. Voir les modifications à la CG1.6 « Indemnisation par l'entrepreneur » de la R2810D aux conditions supplémentaires.

#### **APPUYER LE RECOURS AUX APPRENTIS**

Dans son Plan d'action économique de 2013, le gouvernement du Canada propose de soutenir l'embauche d'apprentis dans le cadre des projets de construction et d'entretien du gouvernement fédéral. Vous référer à IP11

#### DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - SOUMISSION

Des changements ont été apportés aux Dispositions relative à l'intégrité - soumission du gouvernement du Canada en date du 3 juillet 2015. Voir IG01, Disposition relatives à l'intégrité-soumission de R2710T des Instructions Générales pour plus d'information.

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur EF944-161961/001/MTC mtc255

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R.078727.001 MTC-5-38283

#### **TABLE DES MATIÈRES**

#### INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Disposition relatives	à l'intégrité -	Déclaration de	condamnation à	une infraction
	Diopodition rolativos	a i ii itogiito	Dodiai ation ao	oonaanination c	a ario iriii acticii

IP02 Documents de soumission

IP03 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres

IP04 Visite optionnelle des lieuxIP05 Révision des soumissionsIP06 Résultats de l'appel d'offres

IP07 Fonds insuffisants

IP08 Période de validité des soumissions

IP09 Documents de constructionIP10 Exigences relatives à la sécurité

IP11 Initiative de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour l'embauche d'apprentis

IP12 Sites Web

IP13 Soumission financière

# R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2015-07-03)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>

IG01	Dispositions	relatives à	l'intéarité	<ul> <li>soumission</li> </ul>

IG02 La soumission

IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire

IG04 Taxes applicablesIG05 Frais d'immobilisation

IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant

IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs

IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission

IG09 Livraison des soumissionsIG10 Révision des soumissions

IG11 Rejet de la soumission

IG12 Coûts relatifs aux soumissions

IG13 Numéro d'entreprise – approvisionnement

IG14 Respect des lois applicables

IG15 Approbation des matériaux de remplacement

IG16 Évaluation du rendement

IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus.

#### **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

CS01 Exigences relatives à la sécurité lieu de sauvegarde des documents

CS02 Limitation de la responsabilité

CS03 Condition d'assurance

#### **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

#### FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 Identification du projet

SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire

SA03 Offre

SA04 Période de validité des soumissions

SA05 Acceptation et contrat SA06 Durée des travaux SA07 Garantie de soumission

SA08 Signature

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc255

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.078727.001

File No. - N° du dossier MTC-5-38283 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

APPENDICE 2 - DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

APPENDICE 3 - ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

APPENDICE 4 – POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

ANNEXE A - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

ANNEXE B - ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE C - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS

R.078727.001

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mtc255

File No. - N° du dossier

MTC-5-38283

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

# IP01 DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTEGRITE - DECLARATION DE CONDAMNATION A UNE INFRACTION

Conformément à la Déclaration de condamnation à une infraction, du paragraphe 10 (copié ci-dessous) de des Instruction Générales R2710T, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le <u>Formulaire</u> <u>de déclaration</u> dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### Déclaration de condamnation à une infraction

Lorsqu'un soumissionnaire ou ses affiliés ne sont pas en mesure d'attester qu'ils n'ont pas été déclarés coupable de toute infraction indiquée aux paragraphes Infractions commises au Canada entraînant une incapacité légale, Infractions commises au Canada, Infractions commises à l'étranger, le soumissionnaire doit remplir le <u>Formulaire de déclaration</u>, qui doit être présenté avec sa soumission afin que celle-ci ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- Les documents suivants constituent les documents de soumission:
  - a. Appel d'offres Page 1;
  - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
  - c. Instructions générales services de construction exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2015-07-03)
  - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
  - e. Dessins et devis:
  - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
  - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/quide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/quide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>

Les soumissions par télécopieur ne seront pas acceptées

### IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc255

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.078727.001

File No. - N° du dossier MTC-5-38283 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3/2/.001 MIC-5-38283 d'offras Page 1 La défaut de se conform

d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

#### **IP04 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX**

Il y aura une visite des lieux le 21 janvier 2016 à 10h30. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter au 2000 rue du Collège, Sherbrooke, Québec.

#### IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (514) 496-3822

#### IP06 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- 1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant au numéro de téléphone (514) 496-3388.

#### **IP07 FONDS INSUFFISANTS**

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c. négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

#### IP08 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- 1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
  - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b) annuler l'appel d'offres.
- Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T

R.078727.001

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mtc255

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier MTC-5-38283

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### IP09 **DOCUMENTS DE CONSTRUCTION**

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de cinq (5), seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

#### IP10 **EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

- À la date de clôture des soumissions, le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la CS01. Tout manquement à se conformer à cette exigence rendra la soumission irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.
- Les membres du personnel du soumissionnaire retenu, ainsi que tout sous-traitant et les membres de son personnel, qui effectueront quelque partie que ce soit des travaux durant l'exécution du contrat subséquent doivent aussi se conformer aux exigences obligatoires en matière de sécurité du contrat subséquent tel qu'indiqué à l'article CS01 des conditions supplémentaires. Les membres du personnel ne détenant pas la cote de sécurité requise ne seront pas admis sur les lieux. Il sera de la responsabilité du soumissionnaire retenu de s'assurer que les exigences en matière de sécurité sont rencontrées tout au long du contrat. Le Canada ne sera pas tenue responsable ou redevable de tout retard ou frais supplémentaires associés avec la non-conformité du soumissionnaire retenu aux exigences obligatoires en matière de sécurité
- Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web de la Programme de sécurité industrielle

#### IP11 INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

- Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
- Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Dans le Plan d'action économique (PAE) de 2013, le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
- Par l'entremise du Plan d'action économique de 2013 et de son appui aux programmes de formation, le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
- Les attestations signées (APPENDICE 3) aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
- 5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc255

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.078727.001

File No. - N° du dossier MTC-5-38283 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti \* autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à l'APPENDICE 3.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à l'APPENDICE 3

\* Le ratio compagnon/apprenti, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agréés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

#### **IP12 SITES WEB**

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues <a href="http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appl">http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appl</a>

Achats et ventes <a href="https://achatsetventes.gc.ca/">https://achatsetventes.gc.ca/</a>

Sanctions économiques canadiennes http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/2913.pdf">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/2913.pdf</a>

THE PARTY WAY TO SO TO SEE TO

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>

Services de sécurité industrielle http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html</a>

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html</a>

Formulaire de déclaration

http://www.tpsqc-pwqsc.qc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html

#### **IP13 SOUMISSION FINANCIÈRE**

Le montant total de la soumission exclut les taxes

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc255

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.078727.001

File No. - N° du dossier MTC-5-38283 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

#### CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ LIEU DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTS.

Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

# EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN: DOSSIER TPSGC No EF944-161961

- L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC. Tant que les autorisations de sécurité du personnel de l'entrepreneur requises au titre du présent contrat n'ont pas été émises par la DSIC, ces derniers NE peuvent PAS PÉNÉTRER sur les lieux sans une escorte.
- 3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions:
  - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe A;
  - b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

#### CS02 LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

La CG1.6 de la R2810D est supprimée et remplacée par le texte suivant:

#### CG1.6 Indemnisation par l'entrepreneur

- 1. L'entrepreneur exonère et indemnise le Canada des réclamations, demandes d'indemnisation, pertes, frais, dommages, actions, poursuites ou procédures se rapportant aux pertes subies par le Canada ou aux réclamations de tierces parties et découlant, de quelque façon que ce soit, des activités de l'entrepreneur dans l'exécution des travaux, dans la mesure où ces réclamations sont causées par des actes négligents ou délibérés ou des omissions attribuables à l'entrepreneur, ou à quiconque dont il est responsable en vertu de la loi.
- 2. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada pour chacune des pertes liées à la responsabilité de première partie est limitée comme suit :
  - a) en ce qui a trait à chacune des pertes pour lesquelles une assurance doit être fournie en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au plafond par sinistre, de l'assurance responsabilité civile des entreprises, comme il est indiqué aux exigences en assurance du contrat.
  - b) en ce qui a trait aux pertes pour lesquelles aucune assurance n'est requise, en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au montant le plus élevé entre le montant du contrat et 5,000,000\$, mais en aucun cas le montant ne doit être supérieur à 20,000,000\$.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les intérêts ni les frais de justice et ne sont applicables à aucune violation des droits de propriété intellectuelle ou des obligations de garantie.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mtc255

Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client R.078727.001

File No. - N° du dossier MTC-5-38283

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 3. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada, pour des pertes liées à la responsabilité de tierces parties n'est assujettie à aucune limite, y compris la totalité des frais qu'il devra engager pour se défendre en cas de poursuite par une tierce partie. Lorsque le Canada l'exige, l'entrepreneur doit défendre le Canada contre toute réclamation présentée par une tierce partie.
- 4. L'entrepreneur acquitte l'ensemble des redevances et des droits de brevet nécessaires à l'exécution du contrat et assume à ses frais la défense du Canada contre toutes les réclamations, actions ou procédures déposées ou intentées contre le Canada et alléguant que les travaux, ou toute partie de ceux-ci, réalisés ou fournis par l'entrepreneur pour le Canada portent atteinte à des brevets, modèles industriels, droits d'auteur, marques de commerce, secrets industriels ou autres droits de propriété susceptibles d'exécution au Canada.
- 5. Un avis écrit d'une réclamation doit être donné dans un délai raisonnable après que les faits sur lesquels est fondée cette demande deviennent connus.

#### CS03 CONDITIONS D'ASSURANCE

#### 1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

#### 2) Période d'assurance

- Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

#### 3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

#### 4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

#### 5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

R.078727.001

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mtc255

File No. - N° du dossier MTC-5-38283 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

- 1. Les documents suivants constituent le contrat:
  - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
  - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
  - c. Dessins et devis:
  - d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2015-07-09);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2015-02-25);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2015-02-25);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2013-04-25);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2015-04-01);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1		R2950D	(2015-02-25);
Conditio	ns supplémentaires		

- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>
- 3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc255

Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client R.078727.001

File No. - N° du dossier MTC-5-38283 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

### **SA01 IDENTIFICATION DU PROJET**

Rénovation réseaux hydrauliques, Sherbrooke, Québec.

SA02	NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE
Nom:	
Adress	e:
Téléph	one: NEA
Courrie	I :
SA03	OFFRE
	missionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux ents de soumission pour le MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.
SA04	PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS
La sou	mission ne peut être retirée pour une période de soixante (60) jours suivant la date de clôture de l'invitation.
SA05	ACCEPTATION ET CONTRAT
	eptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et preneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.
SA06	DURÉE DES TRAVAUX
L'entre de l'off	preneur doit exécuter et compléter les travaux dans les quatorze (14) mois à partir de l'avis de l'acceptation re.
SA07	GARANTIE DE SOUMISSION
la gara	missionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à ntie de soumission de la R2710T -Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la e de soumission
SA08	SIGNATURE
Nom e	titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)
Si	gnature Date

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc255

Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client R.078727.001

File No. - N° du dossier MTC-5-38283 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (2 pages)

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

#### **MONTANT FORFAITAIRE**

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

(a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

#### **TABLEAU DES PRIX UNITAIRES**

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mtc255

Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client R.078727.001

File No. - N° du dossier MTC-5-38283 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Articles	Description	Quantité estimée	Prix unitaire	Prix total
1	Matériaux – Livraison accélérée, voir l'article 1.1 de l'annexe 1 du devis.	Forfaitaire	\$	\$
2	Main-d'œuvre et matériaux ne faisant pas partie de la livraison accélérée, requis pour l'exécution complète des travaux décrits et montrés aux plans et devis.	Forfaitaire	\$	\$
3	Sondes de température pour une installation dans un conduit de ventilation, voir le paragraphe 2.2.2 de l'annexe 1 du devis.	10	\$	\$
4	Sondes de température avec élément de moyenne, 6 m de longueur, pour installation dans un conduit de ventilation, voir paragraphe 2.2.2 de l'annexe 1 du devis.	10	\$	\$
5	Transmetteurs de pression IPD pour installation dans un conduit de ventilation, voir paragraphe 2.2.2 de l'annexe 1 du devis.	10	\$	\$
6	États ou alarmes pour supervision au système de gestion centralisée, voir paragraphe 2.2.2 de l'annexe 1 du devis.	10	\$	\$
7	Actuateurs de volets ou de robinets motorisés (existants ou fournis par d'autres) pour les contrôles selon une boucle de contrôle PID, voir paragraphe 2.2.2 de l'annexe 1 du devis.	10	\$	\$
8	Signaux analogiques (existants ou fournis par d'autres) pour les contrôles selon une boucle de contrôle PID, voir paragraphe 2.2.2 de l'annexe 1 du devis.	10	\$	\$
9	Contrôles de pièce – Boîtes VAV avec robinets pour convecteurs, voir le paragraphe 2.2.3 de l'annexe 1.	5	\$	\$
10	Contrôles de pièces – Thermopompes, voir le paragraphe 2.2.3 de l'annexe 1 du devis.	5	\$	\$
11	Contrôles de pièces – Ventilo-convecteurs, voir le paragraphe 2.2.3 de l'annexe 1 du devis.	5	\$	\$
			Montant total	\$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mtc255

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.078727.001

File No. - N° du dossier MTC-5-38283 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### APPENDICE 2 – DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

Si la liste exigée n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des offres, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir les noms dans le délai prévu, l'offre sera jugée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.				

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mtc255

Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client R.078727.001

File No. - N° du dossier MTC-5-38283 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# APPENDICE 3 – ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu'inclus à l'annexe C « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats ».

Nom:	
Signature:	
Nom de la compagnie:	
Dénomination sociale:	
Numéro de l'invitation à soumissionner:	
Nombre d'employés de l'entreprise:	
Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat:	
Métiers spécialisés de ces apprentis;	

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mtc255

Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client R.078727.001

L'autorité contractante est :

File No. - N° du dossier MTC-5-38283 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# APPENDICE 4 - POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

### SERONT NOMMES A L'ATTRIBUTION DU CONTRAT.

Nom : Julie Desforges
Titre : Agente d'approvisionnements
Ministère : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Division : Direction générale des approvisionnements
Téléphone : 514-496-3413
Courriel: julie.desforges@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Responsable technique :
Nom :
Titre :
Ministère :
Division:
Téléphone :
Courriel :

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mtc255

Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client R.078727.001

File No. - N° du dossier MTC-5-38283 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# ANNEXE A - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

Voir document ci-joint

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc255

Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client R.078727.001

File No. - N° du dossier MTC-5-38283 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## ANNEXE B – ATTESTATION D'ASSURANCE (N'est pas requise lors du dépôt de soumission)

*	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
---	--

Public Works and Government Services Canada

### ATTESTATION D'ASSURANCE Page 1 de 2

Description et emplacement des travaux  N° de contrat.  EF944-161961							
Rénovation maieure des réseaux hydrauliques. Sherbrooke. Québec							
	R.078272.001						
Nom de l'assureur, du courtie Code postal	er ou de l'agent	Adresse (N°, rue)		Ville	Province		
Nom de l'assuré (Entreprene	eur)	Adresse (No, ru	ue)	Ville	Province	e Code Postal	
Assuré additionnel Sa majesté la Reine du	chef du Canada représen	tée par le Mini	stre des Trava	aux publics et des \$	Services gouverne	mentaux	
Genre d'assurance	Compagnie et Nº de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Pl	afonds de garantie		
Responsabilité civile des entreprises				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux	
Responsabilité complémentaire/excé dentaire.				\$	\$	\$	
				\$	\$	\$	
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$			
J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.							
Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l') assureur(s) (Cadre, agent, courtier)  Numéro de téléphone					de téléphone		
Signature	ignature Date J/M/A						

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mtc255

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.078727.001

File No. - N° du dossier MTC-5-38283 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

#### Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

#### Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

#### La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assuietti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.
   Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

#### Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est **pas inférieur à la somme de la valeur du contrat** plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2).

R.078727.001

Buyer ID - Id de l'acheteur mtc255

File No. - N° du dossier

Client Ref. No. - N° de réf. du client MTC-5-38283 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# ANNEXE C - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES **CONTRATS** (exemple)

(Ce rapport volontaire n'est pas requis lors du dépôt de soumission)

L'entrepreneur devrait compiler et tenir à jour des données sur le nombre d'apprentis ayant été embauchés pour travailler sur le contrat, ainsi que leur métier spécialisé.

L'entrepreneur devrait fournir ces données conformément au format ci-dessous. Si aucun apprenti n'a été embauché pendant la durée du contrat, l'entrepreneur devrait soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données devraient être présentées à l'autorité contractante au plus tard six mois après l'octroi du contrat ou à la fin du contrat, selon la première éventualité.

Nombre d'apprentis embauchés	Métier spécialisé

(Ajouter des lignes au besoin)



-11	Contract Number / Numéro du contrat	
	EF944-161961	
	Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED	

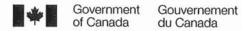
SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCU

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A	- INFORMATION CONTRACT	HELLE	ECURITE (LVERS)	
Originating Government Department or Organization     Ministère ou organisme gouvernemental d'origine			or Directorate / Direction génér obiliers	ale ou Direction
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de so	us-traitance 3. b) Name	e and Address of Subcor	ntractor / Nom et adresse du so	ous-traitant
4. Brief Description of Work / Brève description du tra	avail			
Mandater un consultant pour la préparation ds plans et dev	is			
<ol> <li>a) Will the supplier require access to Controlled Go Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandis</li> </ol>	es contrôlées?			✓ No Yes Non Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified r Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données tec sur le contrôle des données techniques?	chniques militaires non classifié			V No Yes Oui
<ol><li>Indicate the type of access required / Indiquer le type</li></ol>	/pe d'accès requis			
6. a) Will the supplier and its employees require acce Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils (Specify the level of access using the chart in Q (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tablea	accès à des renseignements ou uestion 7. c) u qui se trouve à la question 7.	ou à des biens PROTÉG c)	ÉS et/ou CLASSIFIÉS?	✓ No Yes Oui
b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaner PROTECTED and/or CLASSIFIED information of Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeur à des renseignements ou à des biens PROTÉG	or assets is permitted. rs, personnel d'entretien) auror ÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pa	nt-ils accès à des zones as autorisé.		No Ves Oui
c) Is this a commercial courier or delivery requirem     S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livrais	on commerciale sans entrepos	sage de nuit?		✓ No Yes Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier	will be required to access / Ind	liquer le type d'information	on auquel le fournisseur devra	avoir accès
Canada	NATO / OTAN		Foreign / Étranger	
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la				
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN		No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	
Not releasable À ne pas diffuser				
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :		Restricted to: / Limité à :	
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Précise	er le(s) pays :	Specify country(ies): / Précis	er le(s) pays :
7. c) Level of information / Niveau d'information				
PROTECTED A	NATO UNCLASSIFIED		PROTECTED A	
PROTÉGÉ A	NATO NON CLASSIFIED		PROTECIED A PROTÉGÉ A	
PROTECTED B	NATO RESTRICTED		PROTECTED B	금
PROTÉGÉ B	NATO DIFFUSION RESTRE	INTE	PROTÉGÉ B	
PROTECTED C	NATO CONFIDENTIAL		PROTECTED C	금
PROTÉGÉ C	NATO CONFIDENTIEL		PROTÉGÉ C	
CONFIDENTIAL	NATO SECRET		CONFIDENTIAL	
CONFIDENTIEL	NATO SECRET		CONFIDENTIEL	
SECRET	COSMIC TOP SECRET		SECRET	
SECRET	COSMIC TRÈS SECRET		SECRET	
TOP SECRET			TOP SECRET	
TRÈS SECRET			TRÈS SECRET	
TOP SECRET (SIGINT)			TOP SECRET (SIGINT)	
TRÈS SECRET (SIGINT)			TRÈS SECRET (SIGINT)	L

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

**Canadä** 



Contract Number / Numéro du contrat

#### EF944-161961

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART A (continued) / PARTIE A (suite)  8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?  Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  If Yes, indicate the level of sensitivity:  Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité:  9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?  Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?  V No Non Yes Non Oui									
Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel : Document Number / Numéro du document : PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)									
10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis	新的 10 mm								
COTE DE FIABILITE CONFIDENTIEL SECRET TRÈS	SECRET SECRET								
	TRACTION OF STATE OF								
SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS									
Special comments: Commentaires spéciaux :									
NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.  REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit									
10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?  Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?	No / Yes								
If Yes, will unscreened personnel be escorted?  Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?	Non V Oui No V Yes Non V Oui								
PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)	L Non L▼_Oui								
INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS	on a contract the contract of								
11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?	No Yes								
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?									
11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	V No Yes Oui								
PRODUCTION									
11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGI et/ou CLASSIFIÉ?	No Non Yes Oui								
INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)									
11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data? Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	No Yes Oui								
11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency? Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?	V No Ves Non Oui								

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canadä



Gouvernement du Canada Contract Number / Numéro du contrat

#### EF944-161961

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

DART	C - 11	continued	I) / DADT	EC /	cuital
W 1 . 4 E	V - 11	M. 0 ) 8 8 8 8 8 8 8 8 8 4 7 4 8	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 -0.00	C-1010(:3)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Catégorie	PROTECTED PROTÉGÉ			CLASSIFIED CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	А	В	С	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC TOP	PROTECTED PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET
				CONFIDENTIEL		TRÈS SECRET	NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL		SECRET COSMIC TRÈS SECRET	Α	В	С	CONFIDENTIEL		TRÈS SECRET
Information / Assets Renseignements / Biens																
Production										W.						
IT Media / Support TI										************						
IT Link / Lien électronique																
2. a) Is the descripti La description  If Yes, classify  Dans l'affirma de sécurité »	du t y thi ative	rava is fo	iil vis irm k assif	é par la prése by annotating ier le présent	nte LVER the top a formulai	S est-elle	de nature Pl m in the are	ROTÉGÉE et/ a entitled "Se	ou CLAS	lassificat	ion". ntitul	ée «	Clas	ssification	✓ No Non	Ot Ot
b) Will the docum     La documental									IFIÉE?					[	✓ No Non	Ye Ou
If Yes, classify attachments (	e.g.	SE	CRE	T with Attach	ments).											
Dans l'affirma de sécurité »	au h	, cla	et a	ier le présent u bas du forn	formulai nulaire et	re en ind indiquer	iquant le niv qu'il y a des	reau de sécur s pièces joint	ité dans es (p. ex	la case ir . SECRET	titul ave	ée « c de	Clas s piè	ssification èces		

jointes).

